



Chirurgie plastique : indications

🕒 paru le 18/03/2020 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

La chirurgie plastique est une chirurgie qui s'occupe de la réparation et de la reconstruction d'anomalies congénitales ou acquises. L'objectif de l'intervention peut être fonctionnel et/ou esthétique. Il ne s'agit donc pas seulement d'opérations de beauté, elles servent aussi à rétablir une fonction normale. Le chirurgien plasticien peut aussi devoir réimplanter des parties du corps arrachées.

Dans quels cas l'applique-t-on ?

La chirurgie plastique est indiquée dans les cas suivants :

- en cas de lésions de la peau si importantes qu'elles ne peuvent pas simplement être recousues, elles nécessitent une greffe de peau. Par exemple avec le cancer de la peau où un gros morceau de peau doit être enlevé (excisé), les grandes escarres, les graves ulcères du pied qui guérissent mal chez les diabétiques, les blessures suite à une opération qui guérissent mal également, etc. On recouvrira la lésion avec un nouveau morceau de peau. La correction des cicatrices gênantes est également possible.
- en présence de malformations congénitales qui empêchent une fonction normale : un bec-de-lièvre, une fente palatine et un sixième orteil ou doigt, un défaut de la paroi du ventre, un dos ouvert (le spina bifida), etc.
- en cas de lésions dues à un traumatisme : lésions au visage, parties du corps arrachées, blessures mal cicatrisées, brûlures étendues.
- en cas de cancer : cancer étendu dans la région de la tête et du cou, cancers des muscles ou des tissus sous-cutanés, cancer du sein étendu avec ablation du/des sein(s) complète (mastectomie) ou mastectomie préventive en cas de prédisposition génétique.
- en cas de troubles neurologiques : [paralysie d'un nerf facial](#).
- pour des raisons purement esthétiques : lifting, enlèvement d'un excès de peau des paupières et réduction des poches sous les yeux (blépharoplastie), liposuction, greffe de cheveux, etc.

Source

[Guide de pratique clinique étranger 'Indications de chirurgie plastique' \(2000\), mis à jour le 27.06.2017 et adapté au contexte belge le 24.11.2019 – ebpracticenet](#)